

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1407)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL202

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 13

Au quatrième alinéa, remplacer la date : « 1^{er} janvier 2015 » par la date : « 1^{er} juillet 2014 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH) est un instrument majeur pour la programmation et de planification des politiques publiques de logement et de l'hébergement en Ile-de-France.

En raison de l'importance de la crise du logement dans cette région, il est proposé d'avancer du 1^{er} janvier 2015 au 1^{er} juillet 2014 la date de création du comité régional de l'habitat et de l'hébergement qui sera chargé d'élaborer le SRHH, afin de doter l'Ile-de-France de ce nouvel outil le plus rapidement possible.